

Contrat d'inscription stage 2017/2018

Nom :		Prénom :	
Date de naissance :		âge	
Adresse :			
Code postal :			
Ville :			
Tél. domicile :		Tél port. :	
Tél. professionnel :		E-mail :	
Niveau équestre obtenue:		Passage de galop souhaité ? O oui O non	
Numéro de licence :		Prend des cours à l'année dans un club : O oui O non	
Merci de bien vouloir indiquer la taille de votre enfant =			

PERIODE	100% EQUITATION Du Dimanche au Vendredi	PRIX
STAGE petites vacances	>du 25/02 au 02/03/2018 (FEVRIER/Paris) 6 places >du 04/03 au 09/03/2018 (FEVRIER) 6 places >du 22/04 au 27/04/2018 (PAQUES/Paris) 6 places >du 29/04 au 04/05/2018 (PAQUES) >du 06/05 au 11/05/2018 (PAQUES)	390€/semaine 850€/les 2 semaines
RANDONNEE	Réservée aux galops3 mini, adultes et ados : Le 26/27/28 juin 2018 (date à confirmée) Pas de nuit sous tente	250€
STAGE D'ETE	> du 01/07 au 6/07/2018 > du 8/07 au 13/07/2018 > du 15/07 au 20/07/2018 > du 22/07 au 27/07/2018 > du 29/07 au 03/08/2018 > du 05/08 au 10/08/2018 > du 12/08 au 17/08/2018 > du 19/08 au 24/08/2018 Deux semaines consécutives : > du 01/07 au 13/07/2018 > du 15/07 au 27/07/2018 > du 29/07 au 10/08/2018 > du 12/08 au 24/08/2018	425€/semaine 920€/les 2 semaines (+ week- end : parc d'attraction et sortie)
Arrivée en train	>Nous travaillons avec le service Junior et compagnie de la SNCF. Contactez nous	

REGLEMENT

Acompte de réservation: 100€ encaisser à réception / le solde du stage est à versé 15 jours avant le stage / ou vous pouvez échelonner les règlements sur les mois restants avant le début de votre stage/

Nous acceptons les chèques vacances, les coupons sports, les bons vacances MSA, pour les bons CAF évasions uniquement.

A réception de cette fiche, une confirmation vous sera envoyée par mail

Fait le

SIGNATURE

INFOS PRATIQUE POUR LE REGLEMENT :

Acompte de réservation: 100€ encaissé à réception

Le solde du stage est à versé 15 jours avant le stage

Vous pouvez échelonner les règlements sur les mois restants avant le début de votre stage

En cas de problème, si votre enfant ne peut effectuer son stage, il pourra le décaler à une autre date en fonction des places restantes, mais le stage ne sera pas remboursé.

>Vous pouvez en régler en plusieurs fois, autant de chèques possible que de mois vous séparant de la date de votre stage.

>L'ensemble des chèques est à remettre en même temps que votre contrat d'inscription.

>**Merci d'indiquer le nom de l'enfant et la date du stage au dos de chaque chèque.**

>Les chèques seront encaissés le 10 de chaque mois.